CWC-28

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

REQUÊTE DEMANDANT L'INCLUSION DU MONTANT FIXÉ
AU TITRE DES COÛTS D'EXPLOITATION DANS LE PRIX MINIMUM
(Paragraphe 59(2) de la Loi sur la Régie de l'Énergie)

DOSSIER : R-3469-2001

RÉGISSEURS : Me LISE LAMBERT, présidente
M. JEAN-NOËL VALLIÈRE
M. MICHEL HARDY

AUDIENCE DU 16 JANVIER 2002

VOLUME 3

ODETTE GAGNON
STÉNOGRAPHE OFFICIELLE

R-3469-2001
16 janvier 2002
Volume 3

COMPARUTIONS

Me PIERRE RONDEAU
Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
procureurs de la Régie;

REQUÉRANTES :

Me ÉRIC BÉDARD
procureur de 110765 Canada Ltée (INTERGAZ) et Association québécoise des indépendants du pétrole (AQUIP)

INTERVENANTS :

Me IVANHOÉ CHALIFOUX
procureur de l'Association des services de l'automobile incorporée du Québec (ASA);

Me MADELEINE RENAUD
procureure de l'Institut canadien des produits pétroliers (ICPP);

Me SOPHIE PERREAULT
procureure de Pétro-Canada;

M. PIERRE DESROCHERS
représentant de Compagnie Pétrolière Impériale ltée (Pétrolière Impériale);

M. LOUIS FORGET
représentant de Ultramar ltée (Ultramar);

Me CHRISTOPHER RICHTER
procureur de Costco Wholesale Canada Ltd (Costco);

Me CLAUDE TARDIF
procureur de Action Réseau Consommateur et Fédération des associations coopératives d'économie familiale du Québec (ARC-FACEF);

Me ÉRIC FRASER
procureur de CAA-Québec et Option consommateurs (CAA-OC).

R-3469-2001
16 janvier 2002
Volume 3

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

LISTE DES ENGAGEMENTS 5
LISTE DES PIÈCES 6

PRÉLIMINAIRES 7

PREUVE DE L'AQUIP

PANEL 1
AHMED NACIRI
CLAUDE PAGÉ
RENÉ BLOUIN
PIERRE CREVIER
RÉINTERROGÉS PAR Me ÉRIC BÉDARD 15

PANEL 2
CLAUDE PAGÉ
RENÉ BLOUIN
PIERRE CREVIER
STÉPHANE GONTHIER
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC BÉDARD 24
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me IVANHOÉ CHALIFOUX 28
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MADELEINE RENAUD 38
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CLAUDE TARDIF 39
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER 65
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me SOPHIE PERREAULT 68
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CHRISTOPHER RICHTER 74
INTERROGÉS PAR Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE 76
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CHRISTOPHER RICHTER 78
RÉINTERROGÉS PAR Me ÉRIC BÉDARD 81
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SOPHIE PERREAULT 83
INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE 84

PREUVE DE L'ASA

MAURICE MAISONNEUVE
INTERROGÉ PAR Me IVANHOE CHALIFOUX 86

R-3469-2001
16 janvier 2002
Volume 3

PREUVE DE L'ICPP

CAROL MONTREUIL

INTERROGÉ PAR Me MADELEINE RENAUD 97
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me IVANHOÉ CHALIFOUX 114
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ÉRIC BÉDARD 140
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me CLAUDE TARDIF 199
RÉINTERROGÉ PAR Me MADELEINE RENAUD 232
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ÉRIC BÉDARD 233
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me CHRISTOPHER RICHTER 237

DISCUSSION 239

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

ENG. AQUIP-1 : Produire copie de l'entrevue du représentant de Costco où il affirme ne pas faire d'argent 76

que vous faisiez référence à la situation qui est présentement étudiée devant la Régie?

Me STÉPHANE GONTHIER :

R. Je faisais référence à cette situation-là, oui.

28 Q. Donc c'était, quand vous dites * une situation similaire s'est produite +, vous référez à la situation qui est maintenant en litige devant la Régie?

R. Oui.

29 Q. Et là, je continue la lecture de la page 207 :

> *Mais elle n'est pas provoquée par un nouvel entrant qui nécessairement à cause de son comportement mais à cause du même type de programme, parce que dans la même région, j'ai également des sites où l'essence est...*

* consignée +, on devrait y lire,

> *... et où le joueur qui est propriétaire de l'essence fixe le prix de vente au détail, et il s'effectue exactement le même genre de scénario.*

Pouvez-vous expliquer ce que vous dites dans ce paragraphe-là?

R. En fait, il faut bien voir, mon témoignage a duré

plusieurs heures et comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, au moment où j'ai été interrogé à Québec, bon, Costco, il avait une opération qui avait débuté à la fin du mois d'octobre, donc il avait à peine quatre mois. Je connais Costco pour avoir vu et constaté que quand j'ai une opération pétrolière à côté de Costco aux États-Unis, elle est profitable. Sa stratégie est plus * low price - high volume +, mais pas de vendre la perte.

Et je l'ai dit à plusieurs reprises, j'estimais que son objectif, ce n'était pas un objectif de perdre de façon permanente de l'argent, ni d'en faire un * loss leader +, puisque sa stratégie américaine est de faire de l'argent. C'est un nouveau produit qu'il offre à ses membres puis il crée une nouvelle source de revenu. Alors, et si j'avais témoigné six mois plus tard, il y aurait eu un caractère de permanence qui m'aurait permis de conclure que, dans ce cas-là, il y avait dysfonctionnement dans le marché.

Par ailleurs, comme je l'ai indiqué dans mon témoignage, pour moi, il y a plusieurs troubles possibles qui emportent un dysfonctionnement, puis j'aimerais introduire, là, plus particulièrement à la page 325 du même document, où je le précise. Et je dis bien, et je dis bien, et plus loin aussi, en conclusion de mon témoignage, que s'il y avait un

LA PRÉSIDENTE :

Alors reformulez-la pour qu'on soit bien sûr de la nature de la question.

Me CLAUDE TARDIF :

373 Q. La question est fort simple. Je suis au bas de la page 3.

> *Depuis le 23 octobre 2000, Costco, une grande surface qui affiche une politique corporative de bas prix.*

Bon. On l'affirme que Costco affiche une politique corporative de bas prix. Vous avez une connaissance personnelle de ça, c'est exact?

R. Oui.

374 Q. Donc vous savez ça?

R. Simplement parce qu'eux le véhiculent en renfort de publicité.

375 Q. À titre de témoin pour votre organisme, si vous l'affirmez dans votre mémoire, vous en avez une connaissance personnelle?

R. Exact.

376 Q. Bon. La question. Est-ce qu'il y a parmi vos membres des gens qui affichent une politique corporative de bas prix au sens où vous l'écrivez là, au sens que vous le savez que Costco le fait, votre connaissance?

Je veux comprendre clairement ce qui est écrit là. Est-ce qu'on est face à un nouveau phénomène ou on est face à une situation qui existait ailleurs? Comprenez-vous?

Moi, ce n'est pas compliqué, je ne veux pas savoir le détail du quoi. Ce que je veux savoir, est-ce que ce phénomène-là au niveau de la nouvelle politique corporative de bas prix dans le domaine de l'essencerie, tel que Costco le pratique, et que vous connaissez, est-ce que ça existait avant l'arrivée de Costco? C'est ça que je veux savoir.

R. La politique énoncée de bas prix de Costco, telle que eux la définissent, est une première.

377 Q. Bon. Et est-ce exact de dire que, selon votre connaissance que vous en avez de la politique corporative de bas prix de Costco, ce serait exact de dire que ce n'est pas une guerre de prix en réaction à quelqu'un d'autre, c'est une politique corporative qui fait en sorte qu'elle s'applique à l'essence comme elle s'applique aux télévisions qu'elles vendent, comme elle s'applique à tous les produits qu'ils vendent chez Costco, qu'ils se targuent d'avoir une faible marge de profit pour avoir un meilleur prix aux consommateurs sur l'ensemble de leurs produits qu'ils vendent?

R. C'est ma compréhension et c'est exact.

378 Q. Et c'est comme ça qu'on doit comprendre votre page 4?

R. Oui.

379 Q. Ce n'est pas de savoir que si Jo Blo vend à tel prix son essence que, moi, je vais vous garantir que je vais vendre la mienne aussi bas que lui. Ce n'est pas ce genre de politique-là. Ce n'est pas une notion de guerre de prix automatique si quelqu'un baisse ses prix.

R. C'est exact.

380 Q. C'est une notion de niveau d'efficacité de vendre à un coût le plus bas possible au niveau des profits?

R. C'est exact.

381 Q. Et c'est ça qui est nouveau dans le marché de l'essence?

R. C'est exact et c'est ma compréhension.

382 Q. Et si j'ai bien compris, c'est ce phénomène-là qu'on n'a pas eu l'opportunité d'étudier quand on a étudié le phénomène parce que ça n'existait pas au Québec, c'est exact?

R. À l'époque de la création de la Régie, c'est exact.

383 Q. Et à l'époque où on a établi le trois sous (3 4), le modèle à Québec?

R. C'est exact.

384 Q. Monsieur Montreuil, j'ai compris que vous représentez, votre association représente les grandes pétrolières, Canadian Tire. Est-ce qu'il y a d'autres grandes surfaces qui font partie de votre...

R. Non.

385 Q. Costco n'est pas membre chez vous?